

Séance du 30 mars 2016

L'an deux mil seize, le trente mars à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quatorze mars, s'est réuni dans les conditions prescrites par la loi, en mairie de Kédange-sur-Canner, sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Sont présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Franck CORPLET, Chantal AUBURTIN, Patricia SEMINERIO, Christian KLEIN, Aïda ACKERMANN, Jean-Marc HIRTZMANN, Agnès DEMMER, Stéphane LEFEBVRE..

Excusés : Jean-Marc LECHANTRE procuration à Jean KIEFFER, Nathalie PEREZ procuration à Stéphane LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Jean-Marc HIRTZMANN

Le quorum étant atteint, le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2016 est adopté à l'unanimité, sans observation.

L'ordre du jour est définitivement adopté comme suit :

- (1) Compte de gestion 2015**
- (2) Budget Primitif 2016**
- (3) Taxes communales 2016**
- (4) Attribution de subventions**
- (5) Attribution des travaux / Ecole**
- (6) Attribution de travaux /voirie**
- (7) Attribution de travaux / signalétique**
- (8) Attribution de travaux / traitement des archives communales**
- (9) Avenant n°1 à la convention avec l'ADEPPA**
- (10) Convention avec l'AAPPMA**
- (11) Modification comptable de la gestion du CCAS**
- (12) Tarification journalière de location de la salle Saint-Rémi**
- (13) Demandes de subvention pour la création d'un terrain synthétique**

L'ordre du jour est abordé :

(1) Compte de gestion 2015

Vu la délibération du 27 janvier 2016 portant approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion de l'exercice 2015, arrêté par le Comptable Public de la commune, dont les données font apparaître un excédent global de clôture en concordance avec les données du compte administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion de l'exercice 2015, à l'unanimité.

(2) Budget Primitif 2016

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de budget primitif de l'exercice 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'exercice 2016, à l'unanimité.

Section de fonctionnement

Dépenses :	592 858 €
Recettes :	526 922 €
Résultat reporté :	65 936 €
Total des recettes :	592 858 €

Section d'investissement

Dépenses :	253 477 €
Solde négatif reporté :	33 658 €
Total des dépenses :	287 135 €
Recettes :	287 135 €

TOTAL DU BUDGET : 879 993 €

(3) Taxes communales 2016

Vu la délibération du 27 janvier 2016 relative au débat d'orientation budgétaire, et après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la situation fiscale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les taux d'imposition pour l'exercice budgétaire 2016, à l'unanimité.

Taxes	2015	2016
Taxe d'habitation	11,76	11,76
Foncier bâti	12,04	12,16
Foncier non bâti	56,65	56, 65

(4) Attribution de subventions

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge de la vie associative relatif à l'engagement de diverses associations dans les activités communales à caractères éducatif, culturel, sportif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes : Boule kédangeoise 200€, CEP 200€, Echiquier de la forêt 400€, ANPVC 150€, Association sportive des marcheurs de Bar-le-Duc 150€, par 8 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

(5) Attribution des travaux / Ecole

Après avoir entendu le rapport du 1^{er} Adjoint en charge des travaux relatif au remplacement de menuiseries extérieures à l'école élémentaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise *KEFF & Fils*, pour un montant HT de 16 255,98€ comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

(6) Attribution de travaux /voirie

Après avoir entendu le rapport du 1^{er} Adjoint en charge des travaux relatif à l'aménagement du chemin communal menant au parcours de santé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise *WZ CONSTRUCTIONS* pour un montant HT de 21 500,00€, comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

(7) Attribution de travaux / signalétique

Après avoir entendu le rapport du 1^{er} Adjoint en charge des travaux relatif à l'installation d'une signalétique au carrefour de la pharmacie et au carrefour de l'église, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise *Signalisation LACROIX* pour un montant HT de 3 418,97€, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

(8) Attribution de travaux / traitement des archives communales

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au traitement des archives communales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise *DOPARCHIV*, pour un montant HT de 6 900,00€ hors fournitures de conditionnement, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

(9) Avenant n°1 à la convention avec l'ADEPPA

Après avoir entendu le rapport de l'Adjointe en charge des affaires scolaires relatif au fonctionnement du restaurant scolaire municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'avenant n°1 de la convention avec l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein Air (ADEPPA) portant prorogation pour l'année scolaire 2015/2016 de la convention initiale, sans modification tarifaire, et autorise le Maire à le signer,

(10) Convention avec l'AAPPMA

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge de la vie associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de MALLING portant autorisation pour ladite association de pratiquer la pêche sur le domaine communal bordant la Canner, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} avril 2016, en aval du pont de la mairie jusqu'à la limite du ban communal, et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

(11) Modification comptable de la gestion du CCAS

Vu l'article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu l'avis favorable du CCAS du 30 mars 2016.

Après avoir entendu le rapport du Maire sur la gestion comptable du CCAS des communes de moins de 1500 habitants, le Conseil Municipal décide la dissolution du CCAS à compter du 31 décembre 2016, à l'unanimité.

(12) Tarification journalière de location de la salle Saint-Rémi

Après avoir entendu le rapport de l'Adjointe en charge de la gestion des salles municipales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe à compter du 1^{er} avril 2016, la tarification journalière de la salle Saint-Rémi, du lundi au vendredi, à l'unanimité :

du 1^{er} avril au 30 septembre : 130,00€

du 1^{er} octobre au 31 mars : 150,00€

(13) Demandes de subvention pour la création d'un terrain synthétique

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de création d'un terrain synthétique dont le montant prévisionnel s'élève à 79 785,00€ HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget prévisionnel de l'opération, et autorise le Maire à solliciter les subventions contenues dans le plan de financement, à l'unanimité des 11 suffrages exprimés.

Département : 31 914,00 €

Autres subventions : 7 978,50€

Auto financement : 31 914,00€

Subvention FFF : 7 978,50 €

Total : 79 785,00 €

Le Conseil entend une communication du Maire sur les débats au sein de la CCAM relatifs à la rétrocession aux communes de la compétence «périscolaire» demandée par 15 communes sur 26, et qui reste suspendue aux préconisations d'une commission mise en place par le Sous-Préfet. Le Conseil prend acte de cette situation qui devra être réglée au plus tard le 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil entend une communication sur une proposition du Conseil Départemental visant à mettre en place une desserte spéciale pour les collégiens résidant au lotissement des Coquelicots : la participation annuelle de la commune s'élèverait à 8 300,00€, les familles devant supporter le tarif des non ayants droits soit 290,00€ par an, sur la base de 14 élèves concernés. Le Conseil demande au Maire de recontacter le Conseil Départemental pour obtenir une proposition de convention mieux adaptée à la situation financière de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits